

FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

États financiers intermédiaires (non audité)

30 juin 2025



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)			
Au	30 juin 2025		31 décembre 2024
Actif			
Actif courant			
Placements	50 836 626 \$		71 140 923 \$
Trésorerie	434 260		629 893
Dividendes à recevoir	80 114		113 072
	51 351 000		71 883 888
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	51 351 000 \$		71 883 888 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
Catégorie A	46 554 455 \$		65 937 486 \$
Catégorie U (CAD)	4 796 545		5 946 402
Catégorie U (USD)	3 522 339		4 136 771
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie A	30,04 \$		31,03 \$
Catégorie U (CAD)	38,37		39,64
Catégorie U (USD)	28,18		27,58

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)		
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2025	2024
Revenu		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	366 543 \$	535 169 \$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	5 620 198	4 985 138
Gain (perte) de change net réalisé	34 415	(351)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(8 093 686)	1 851 277
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change	(49 140)	10 240
Gain (perte) net sur les placements	(2 121 670)	7 381 473
Revenu tiré du prêt de titres (note 9)	296	396
Revenu total (montant net)	(2 121 374) \$	7 381 869 \$
Charges (note 5)		
Frais de gestion	118 085 \$	196 218 \$
Retenues d'impôts	45 455	70 590
Coûts de l'information aux porteurs de parts	13 501	22 958
Honoraires d'audit	13 357	16 068
Honoraires des agents des transferts	4 538	4 158
Droits de garde et frais bancaires	26 436	23 157
Frais du comité d'examen indépendant	381	925
Droits de dépôt	13 811	15 210
Coûts de transactions (note 11)	7 663	15 202
Total des charges	243 227 \$	364 486 \$
Charges absorbées par le gestionnaire (note 5)	(4 446)	-
Total des charges (net)	238 781 \$	364 486 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 360 155) \$	7 017 383 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	(2 209 826) \$	6 512 223 \$
Catégorie U	(150 329)	505 160
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 4)		
Catégorie A	(1,29) \$	1,89 \$
Catégorie U	(1,17)	2,42

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (non audité) TOUTES LES CATÉGORIES			
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2025		2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	71 883 888	\$	102 981 680 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 360 155)	\$	7 017 383 \$
Transactions portant sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 902 223		611 000
Rachat de parts rachetables	(20 074 956)		(32 291 580)
Opérations sur parts rachetables, montant net	(18 172 733)	\$	(31 680 580) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	51 351 000	\$	78 318 483 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (non audité) CATÉGORIE A			
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2025		2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	65 937 486	\$	96 310 567 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 209 826)	\$	6 512 223 \$
Transactions portant sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 902 223		611 000
Rachat de parts rachetables	(19 075 428)		(31 507 788)
Opérations sur parts rachetables, montant net	(17 173 205)	\$	(30 896 788) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	46 554 455	\$	71 926 002 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (non audité) CATÉGORIE U			
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2025		2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	5 946 402	\$	6 671 113 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(150 329)	\$	505 160 \$
Transactions portant sur les parts rachetables			
Rachat de parts rachetables	(999 528)		(783 792)
Opérations sur parts rachetables, montant net	(999 528)	\$	(783 792) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	4 796 545	\$	6 392 481 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)		
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2025	2024
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 360 155) \$	7 017 383 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
(Gain) perte de change sur la trésorerie	(48 726)	10 399
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(5 620 198)	(4 985 138)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	8 093 686	(1 851 277)
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les opérations de change	49 140	(10 240)
Produit de la vente de placements (note 4)	653 554	3 808 228
Achats de placements (note 4)	(966 745)	(3 390 589)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	(16 182)	84 180
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(215 626) \$	682 946 \$
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables (note 4)	(5 585)	830
Rachat de parts rachetables (note 4)	(23 148)	12 703
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(28 733) \$	13 533 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	(244 359)	696 479
Gain (perte) de change sur la trésorerie	48 726	(10 399)
Trésorerie à l'ouverture de la période	629 893	234 953
Trésorerie à la clôture de la période	434 260 \$	921 033 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt *	354 046 \$	538 519 \$

* Inclus dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)		Au 30 juin 2025	
Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS			
Casinos et salles de jeux – 7,1 %			
21 340	Las Vegas Sands Corp.	1 393 726	1 264 389
4 875	Wynn Resorts, Limited	625 526	621 831
12 483	MGM Resorts International	632 156	584 586
11 397	Caesars Entertainment, Inc.	1 000 787	440 609
5 140	Red Rock Resorts, Inc., cat. A	263 428	364 179
3 267	Boyd Gaming Corporation	254 052	348 033
		4 169 675	3 623 627
FPI – hôtels et lieux de villégiature – 2,5 %			
39 606	Host Hotels & Resorts, Inc.	851 765	828 418
3 353	Ryman Hospitality Properties, Inc.	395 715	450 522
		1 247 480	1 278 940
Hôtels, lieux de villégiature et croisières – 63,8 %			
14 024	Royal Caribbean Cruises Ltd.	1 651 525	5 980 092
726	Booking Holdings Inc.	2 310 729	5 723 419
13 361	Marriott International, Inc., cat. A	2 811 691	4 970 876
13 473	Hilton Worldwide Holdings Inc.	2 325 213	4 886 502
26 436	Airbnb, Inc., cat. A	5 019 485	4 764 137
61 653	Carnival Corporation	1 392 947	2 360 842
7 286	Expedia Group, Inc.	1 435 613	1 673 594
5 265	Hyatt Hotels Corporation, cat. A	625 953	1 001 237
24 955	Norwegian Cruise Line Holdings Ltd.	708 413	689 165
4 360	Wyndham Hotels & Resorts, Inc.	407 218	482 162
1 511	Choice Hotels International, Inc.	243 769	261 069
		18 932 556	32 793 095
Hôtels, restaurants et loisirs – 1,9 %			
13 574	Viking Holdings Ltd.	663 868	985 033
		663 868	985 033
Centres de loisirs – 0,9 %			
2 060	Vail Resorts, Inc.	728 683	440 782
		728 683	440 782
Autres FPI spécialisées – 5,2 %			
60 371	VICI Properties Inc.	2 240 283	2 680 053
		2 240 283	2 680 053
Transport aérien de passagers – 15,2 %			
36 878	Delta Air Lines, Inc.	2 014 296	2 469 752
18 640	United Airlines Holdings, Inc.	1 173 455	2 021 250
33 710	Southwest Airlines Co.	2 016 467	1 489 145
37 159	American Airlines Group Inc.	867 549	567 746
7 019	Alaska Air Group, Inc.	497 917	472 936
19 450	Air Canada	445 255	409 811
2 375	Copa Holdings, S.A., cat. A	299 667	355 660
		7 314 606	7 786 300
FPI de maisons individuelles – 2,4 %			
7 250	Sun Communities, Inc.	1 494 827	1 248 796
		1 494 827	1 248 796
Total des placements – 99,0 %		36 791 978	50 836 626
Autres actifs, moins les passifs – 1,0 %			514 374
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – 100,0 %			51 351 000



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

NOTES ANNEXES PROPRES AU FONDS (non audité)

Consultez les notes annexes pour en savoir plus sur les présentes informations.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Le Fonds est un fonds d'investissement à capital variable constitué selon les lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 7 janvier 2021 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Groupe de portefeuilles Harvest Inc. est le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le fiduciaire du Fonds, et son siège social est situé au 610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

Le Fonds cherche, dans la mesure du possible et compte non tenu des frais et des charges, à reproduire la performance de l'indice Solactive Travel & Leisure Index (l'« indice »). Le Fonds investit principalement dans des émetteurs à grande capitalisation qui sont propriétaires ou exploitants d'entreprises liées aux voyages et qui sont inscrits à la cote d'une bourse réglementée en Amérique du Nord.

PARTS RACHETABLES (note 4)

Le Fonds offre des parts de catégorie A libellées en dollars canadiens et des parts de catégorie U libellées en dollars américains. Le Fonds ne couvre pas le risque de change.

Les parts de catégories A et U se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles TRVL et TRVL.U. Le cours de clôture par part pour chaque catégorie s'établissait comme suit :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Catégorie A	30,02 \$	31,06 \$
Catégorie U (USD)	28,18 \$	27,59 \$

Souscriptions et rachats

Les parts suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Catégorie A	Catégorie U
Total en circulation au 1^{er} janvier 2025	2 125 000	150 000
Parts rachetables émises	75 000	-
Parts rachetables rachetées	(650 000)	(25 000)
Total en circulation au 30 juin 2025	1 550 000	125 000
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au 30 juin 2025	1 715 884	128 177

	Catégorie A	Catégorie U
Total en circulation au 1^{er} janvier 2024	4 150 000	225 000
Parts rachetables émises	25 000	-
Parts rachetables rachetées	(1 300 000)	(25 000)
Total en circulation au 30 juin 2024	2 875 000	200 000
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au 30 juin 2024	3 442 170	208 929

Le tableau ci-dessous présente le montant des souscriptions en nature et des rachats effectués au cours de la période.

	30 juin 2025	30 juin 2024
Valeur des titres reçus (\$)	1 907 808	610 170
Valeur des titres payés (\$)	(20 051 808)	(32 886 888)

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES (note 5)

Frais de gestion

Le gestionnaire a droit à des honoraires correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds (taxes en sus) par année.

Autres charges

Les charges suivantes sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de parts dans l'état du résultat global.

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2025	4 515
30 juin 2024	9 845



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

Renonciations et absorptions

Aucuns frais de gestion n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Le gestionnaire a absorbé les charges suivantes :

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2025	4 446
30 juin 2024	-

Autres opérations

Les dirigeants, les administrateurs et les parties liées du gestionnaire acquièrent des parts du Fonds, à l'occasion, dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales. Au 30 juin 2025, les dirigeants et les administrateurs détenaient 1 341 parts du Fonds (1 100 parts au 31 décembre 2024).

CONTRATS DE CHANGE À TERME (note 6)

Le Fonds ne se couvre pas contre les fluctuations du change, et n'avait donc pas conclu de contrats de change à terme pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024.

INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUE (note 7)

Autre risque de prix

Le pourcentage de l'actif net attribuable aux parts rachetables du Fonds qui était composé de placements se négociant sur des marchés boursiers s'établissait comme suit :

	% de l'actif net
30 juin 2025	99,0
31 décembre 2024	99,0

Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	Montant (\$)
30 juin 2025	2 541 831
31 décembre 2024	3 557 046

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire significatif. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'était pas importante.

Risque de liquidité

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois ou étaient payables à vue.

Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Il n'est donc pas exposé à un risque de liquidité important.

Risque de crédit

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Fonds était peu exposé au risque de crédit.

Risque de change

L'exposition nette du Fonds au risque de change est présentée ci-dessous. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 30 juin 2025			
Monnaie	Exposition (CAD)	Exposition nette (CAD)	% de l'actif net
Dollar américain	50 807 937	50 807 937	98,9

Au 31 décembre 2024			
Monnaie	Exposition (CAD)	Exposition nette (CAD)	% de l'actif net
Dollar américain	71 155 106	71 155 106	99,0



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

Les expositions monétaire et non monétaire au risque de change sont les suivantes :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Exposition monétaire (\$)	381 122	624 441
Exposition non monétaire (\$)	50 426 815	70 530 665

Si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Augmentation (diminution) (\$)	2 540 397	3 557 755
Augmentation (diminution) (%)	4,9	5,0

Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Placements à la juste valeur au 30 juin 2025				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	45 628 837	-	-	45 628 837
FPI	5 207 789	-	-	5 207 789
Total des actifs financiers	50 836 626	-	-	50 836 626

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2024				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	64 064 365	-	-	64 064 365
FPI	7 076 558	-	-	7 076 558
Total des actifs financiers	71 140 923	-	-	71 140 923

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024.

Risque de concentration

Le risque de concentration du Fonds par secteur d'activité et/ou par pays est présenté ci-dessous.

Segments de marché :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
	% de l'actif net	% de l'actif net
Hôtels, lieux de villégiature et croisières	63,8	60,5
Transport aérien de passagers	15,2	18,3
Casinos et salles de jeux	7,1	8,0
Autres FPI spécialisées	5,2	4,7
FPI – hôtels et lieux de villégiature	2,5	2,8
FPI de maisons individuelles	2,4	2,3
Hôtels, restaurants et loisirs	1,9	1,4
Trésorerie et autres actifs et passifs	1,0	1,0
Centres de loisirs	0,9	1,0
Total	100,0	100,0

PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES (note 8)

Le Fonds ne détient aucun placement dans des entités considérées comme des entités structurées.



FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs

OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES (note 9)

Les tableaux suivants présentent un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et les revenus tirés du prêt de titres par le Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 :

Pour la période close le 30 juin 2025	Montant (\$)	% du revenu brut
Revenu tiré du prêt de titres, montant brut	493	100,0
Rémunération du placeur pour compte	197	40,0
Revenu tiré du prêt de titres, montant net	296	60,0

Pour la période close le 30 juin 2024	Montant (\$)	% du revenu brut
Revenu tiré du prêt de titres, montant brut	660	100,0
Rémunération du placeur pour compte	264	40,0
Revenu tiré du prêt de titres, montant net	396	60,0

	Juste valeur des titres prêtés (\$)	Juste valeur de la garantie (\$)
30 juin 2025	1 486 808	1 596 220

IMPÔTS (note 10)

Le Fonds se qualifie à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Son année d'imposition prend fin le 15 décembre.

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes en capital suivantes pouvant être reportées en avant indéfiniment et portées en diminution de gains en capital futurs.

	Montant (\$)
Pertes en capital	6 376 713

À la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes autres qu'en capital suivantes pouvant être déduites des revenus des années ultérieures.

	Montant (\$)	Année d'échéance
Pertes autres qu'en capital	-	-

PAIEMENTS INDIRECTS (note 11)

La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2025

1. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*. La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (le « gestionnaire ») le 19 août 2025.

2. PÉRIODE DE PRÉSENTATION

L'état de la situation financière est arrêté au 30 juin 2025, et les données comparatives sont tirées de la période close le 31 décembre 2024 si le Fonds existait déjà à cette date. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie sont tirés de la période allant du 1^{er} janv. 2025 ou de la date de lancement, si celle-ci est ultérieure, au 30 juin 2025. Les données comparatives sont tirées de la période allant du 1^{er} janv. 2024 ou de la date de lancement, si celle-ci est ultérieure, au 30 juin 2024 si le Fonds existait déjà à cette date. La période représente un semestre, sauf pour les Fonds établis en 2024 ou en 2025. Les dates de création et de lancement sont indiquées dans les notes propres au Fonds à la rubrique « Renseignements sur le Fonds ».

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 (le cas échéant), il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon la norme de comptabilité IFRS 9.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions ou des fonds négociés en bourse. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

Classement des parts rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* des normes IFRS de comptabilité, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les parts du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus tirés du prêt de titres sont constatés dès qu'ils sont gagnés. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les distributions provenant des fiducies de revenu ou des FNB sous-jacents sont comptabilisées à titre de revenus, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon les renseignements dont dispose le gestionnaire. Étant donné la nature de ces placements, la répartition réelle dans une catégorie ou une autre peut être différente. Les distributions des fiducies de placement ou des FNB sous-jacents qui constituent un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement. Elles sont présentées au poste « Autres ajustements au coût des placements » des tableaux des flux de trésorerie. Les distributions des fiducies de placement ou des FNB sous-jacents qui constituent des gains en capital sont incluses au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » de l'état du résultat global.

Répartition des revenus et charges et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Lorsqu'un Fonds détient plusieurs catégories de parts, les frais de gestion directement attribuables à une catégorie sont imputés à celle-ci, le cas échéant. Les charges d'exploitation, les revenus ainsi que les gains et pertes en capital réalisés et latents communs aux catégories du Fonds sont habituellement répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui leur revient. Les gains et les pertes réalisés et latents sur contrats de change à terme sont attribués uniquement à la catégorie A, qui est couverte.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2025

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Contrats de change à terme

Lorsque le Fonds conclut des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du change, leur juste valeur est fondée sur la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur de la monnaie sous-jacente à la date d'évaluation, appliquée au notionnel du contrat et ajustée pour tenir compte du risque de contrepartie. Au dénouement du contrat, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gain (perte) de change net réalisé » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) latents sur les contrats à terme sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change » de l'état du résultat global, et affectés à la catégorie A jusqu'à ce que les contrats soient dénoués ou partiellement réglés.

Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie à une date donnée correspond à la quote-part de l'actif du Fonds revenant à chaque catégorie, moins la quote-part du passif du Fonds revenant à cette catégorie (à l'exception des contrats de change à terme, qui sont uniquement attribués à la catégorie A), exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Options

Le Fonds peut conclure des contrats d'options si sa stratégie de placement le permet. Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est maintenue, le passif au titre des options vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période pour cette catégorie.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires.

- b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon la norme de comptabilité IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application de la norme de comptabilité IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Normes comptables publiées mais non entrées en vigueur

Le 9 avr. 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janv. 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence de l'état financier en introduisant un état du résultat global plus structuré. Les principaux changements comprennent de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement), des sous-totaux définis tels que le résultat d'exploitation ainsi que des directives sur les mesures de rendement définies par la direction. Le classement des produits et des charges du Fonds devrait en subir une incidence, particulièrement dans la catégorie exploitation. Le gestionnaire évalue activement les répercussions d'IFRS 18 et son incidence sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7 touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications apportent des précisions concernant la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, améliorent les indications fournies pour déterminer si un instrument satisfait aux critères des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts et introduisent de nouvelles obligations d'information pour certains instruments. La date d'entrée en vigueur de ces modifications est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janv. 2026. À l'heure actuelle, le gestionnaire évalue les répercussions de ces changements sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2025

4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles de chaque catégorie représentant une participation indivise et égale dans cette catégorie de l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part confère un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds.

Souscriptions et rachats

Chaque jour ouvrable, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts du Fonds.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émet ou rachète généralement des parts au courtier désigné ou preneur ferme le jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres admissibles et/ou de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées; ou
- b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées.

Chaque jour ouvrable, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre un montant en trésorerie ou échanger des parts contre un panier de titres et de trésorerie. Les parts rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part. Les parts échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les parts sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Les souscriptions et les rachats dont le règlement s'effectue avec un panier de titres sont désignés comme des opérations en nature. Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement figurant aux tableaux des flux de trésorerie des Fonds excluent les opérations hors trésorerie. La principale différence entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et aux tableaux des flux de trésorerie concerne les opérations en nature. De même, les opérations en nature sont exclues, comme il se doit, des postes « Achats de placements » et « Produit de la vente de placements » des tableaux des flux de trésorerie.

Distributions

Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital, les dividendes et les intérêts réalisés.

Le Fonds peut verser des distributions périodiques ou des distributions de fin d'exercice supplémentaires sous la forme de parts réinvesties, qui sont par la suite consolidées. Dans ce dernier cas, cela n'a aucune incidence sur la valeur liquidative par part, mais ces distributions réinvesties font augmenter le coût de base des parts qui ne sont pas détenues dans un régime enregistré.

S'il y a lieu, le Fonds offre aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir leurs distributions mensuelles dans le cadre d'un régime de réinvestissement des distributions. Ce régime permet de réinvestir automatiquement, au gré du porteur, les distributions mensuelles en trésorerie du Fonds dans des parts supplémentaires de catégories A, B ou U (selon le cas), conformément aux modalités du régime. Le réinvestissement des distributions mensuelles fonctionne exclusivement par rachat sur le marché.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a droit à des honoraires facturés quotidiennement et versés mensuellement selon un pourcentage annuel de la valeur liquidative du Fonds, taxes applicables en sus. Les Fonds qui investissent dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire ne lui payent aucuns frais de gestion directement. Toutefois, les FNB sous-jacents détenus par un tel Fonds paient des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais d'opérations. Il n'est pas tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement à l'égard de ces placements lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par le FNB sous-jacent pour obtenir le même service. En conséquence, le total des frais de gestion réels à payer indirectement au gestionnaire à l'égard d'un placement dans le Fonds sera supérieur à zéro.

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, consentir à un Fonds ou à certains porteurs de parts un rabais sur les frais de gestion qu'il serait autrement en droit d'exiger, à condition que le Fonds verse périodiquement à ces porteurs de parts le montant des frais de gestion réduits à titre de distributions des frais de gestion. Toute réduction dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris l'activité dans le compte. Toute conséquence fiscale découlant de la distribution des frais de gestion incombera généralement au porteur de parts qui reçoit la distribution.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

Autres charges

Le Fonds peut rembourser au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires et les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds de Groupe de portefeuilles Harvest Inc. et/ou les catégories ou séries de chaque fonds concerné. Ces charges sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de parts dans l'état du résultat global.

Renonciations et absorptions

Le gestionnaire peut, à sa discrétion et en tout temps, renoncer aux frais de gestion ou les absorber sans avis préalables aux porteurs de parts.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2025

6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou contractuelle d'une devise, à un cours et à un moment déterminé. Leur valeur correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel ajusté du risque de contrepartie.

Compensation des contrats de change à terme

Lorsque les contrats de change à terme satisfont aux critères de compensation, le Fonds doit opérer compensation des montants des actifs et des passifs connexes et présenter le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière.

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Si le Fonds investit dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire, en plus des risques décrits ci-dessous, le Fonds peut être indirectement exposé à un risque dans la mesure où le FNB sous-jacent détient des instruments financiers exposés à ces risques. Les notes annexes propres au Fonds présentent les risques directs et l'exposition proportionnelle aux risques des FNB Harvest sous-jacents, le cas échéant.

Les Fonds qui utilisent le levier sont considérés comme des fonds communs de placement alternatifs au sens du Règlement 81-102. Par conséquent, ils sont autorisés à investir dans des catégories d'actifs et à utiliser des stratégies de placement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Ils peuvent notamment investir dans d'autres fonds communs de placement alternatifs et emprunter de la trésorerie à des fins de placement, et ils disposent d'une marge de manœuvre plus grande pour investir dans les produits de base. Les stratégies utilisées dépendent des objectifs de placement du Fonds. Toutefois, dans certaines conditions de marché, toutes ces stratégies peuvent accentuer le rythme auquel un placement perd de la valeur.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres. Cette situation pourrait nuire significativement aux résultats futurs du Fonds.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme couvrant une partie ou la quasi-totalité de la valeur du portefeuille afin de réduire les risques liés aux variations des devises par rapport au dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, tel qu'il est décrit à la note 4. Le règlement des rachats s'effectue en titres et en trésorerie. Le Fonds est peu exposé au risque de liquidité lorsque le règlement des rachats s'effectue en titres. Lorsque le règlement des rachats s'effectue en trésorerie, il est possible que le Fonds doive liquider des titres. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à cette fin.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les Fonds peuvent également conclure des contrats de change à terme qui sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain latent sur les contrats à terme.

Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :



Notes annexes (non audité)

30 juin 2025

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie.

8. PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque le droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels.

Si le Fonds investit dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire, le placement dans les FNB sous-jacents est une entité structurée non consolidée, car le processus décisionnel concernant les activités de ces FNB sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par le Fonds ou par d'autres investisseurs. Par conséquent, la juste valeur des placements dans les FNB sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les FNB sous-jacents est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global. Le Fonds ne fournit pas de soutien supplémentaire, de nature financière ou autre, aux FNB sous-jacents, et ne s'est pas engagé à le faire.

9. PRÊT DE TITRES

Le Fonds peut conclure des arrangements de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à vue. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et est inscrit au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état du résultat global. Un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et les revenus tirés du prêt de titres est présenté dans les notes propres au Fonds. La valeur de marché totale de l'ensemble des titres prêtés par un Fonds ne peut être supérieure à 50 % de la valeur liquidative de ce Fonds.

La garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur courante des titres prêtés, comme l'exige le Règlement 81-102. La garantie est constituée de titres admissibles ayant une notation désignée (le cas échéant) au sens du Règlement 81-102, notamment A) de titres de créance émis, ou garantis pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par i) le gouvernement du Canada ou de tout province ou territoire du Canada, ii) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou d'un de ses états, iii) le gouvernement d'un autre État souverain ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, iv) une banque, une société de prêt, une société de fiducie, une société d'assurances, une caisse d'épargne, une coopérative de crédit ou une caisse populaire autorisée à faire affaire au Canada ou dans un de ses provinces ou territoires, ou la Fédération des caisses Desjardins du Québec, v) une institution financière qui n'est pas constituée ou organisée selon la loi canadienne ou la loi d'une province ou d'un territoire canadien, pourvu que, dans chaque cas, les titres de créance de cet émetteur ou de ce garant qui sont notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée aient une notation désignée au sens du Règlement 81-102, B) de billets de trésorerie qui ont une durée de 365 jours ou moins et ont été émis par une personne ou une société autre qu'un gouvernement ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, ou C) de titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds d'investissement, ou échangeables contre de tels titres, et équivalents ou supérieurs en nombre à ceux-ci.

La juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue est présentée dans les notes propres au Fonds.

10. IMPÔTS

La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et être déduites des revenus imposables futurs.

Le Fonds pourrait être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds, à l'exception des intérêts sur la facilité de prêt, comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

11. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2025

12. EMPRUNT

Le Fonds peut contracter des emprunts à des fins de placement. Le montant de ces emprunts porte intérêt à des taux négociés, et ces intérêts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Le solde restant et les intérêts dus non payés à la fin de la période sont respectivement présentés aux postes « Emprunt » et « Intérêts à payer » de l'état de la situation financière. Les intérêts payés au cours de la période sont inscrits au poste « Charge d'intérêts » de l'état du résultat global. Lors de sa comptabilisation initiale, un emprunt est évalué à sa juste valeur, qui correspond au montant de la trésorerie reçue, ajusté pour les coûts de transactions directement attribuables à l'émission du prêt. Par la suite, l'emprunt est évalué au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées sur la période du prêt et calculées selon le taux d'intérêt effectif. La valeur comptable du prêt est ajustée en fonction des paiements d'intérêts versés et de tout amortissement des coûts de transaction.





Siège social

610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5

Numéro de téléphone : 416.649.4541

Numéro sans frais : 866.998.8298

Numéro de télécopie : 416.649.4542

Courriel : info@harvestetfs.com

fr.harvestetfs.com